Compte rendu de la seconde réunion publique officielle (Complément)

L'analyse des échanges en cours de réunion publique permet de compléter le premier compte rendu. Outre la demande d'un affichage sur site des données (et éventuels problèmes) d'exploitation, les points abordés ont donc été très techniques.

Il a ainsi été questions des capacités du four (à rouleau, fabrication VINCI) à prendre en charge des matières diverses aux pouvoirs calorifiques assez différents, et le porteur de projet indique que la fourchette sera entre 1900 et 3100 KCal/Kg) (Actuellement le PCI des déchets traités est autour de 2000 ou 2300 kCal/Kg).

La thématique des valeurs limites à prendre en considération pour tout ce qui concerne les rejets (dioxine, souffre, acide chlorhydrique, ...), a permis au porteur de projet de préciser que les références connues, il y a quelques années, sont maintenant systématiquement plus sévères (Arrêté Ministériel du 12 janvier 2021). La nouvelle unité de valorisation, par les process choisis, les technologies mises en œuvre, le suivi en continu des paramètres et le pilotage du système, sera en conformité avec ces limites actuellement imposées par la réglementation.

Un autre point a concerné la production d'électricité, le porteur de projet pouvant ainsi confirmer que la production d'électricité sera quasiment multipliée par 4, passant de 1,5 MW injectés par l'usine actuelle à près de 6 MW, grâce à un turbo-alternateur pouvant délivrer 8,9 MW en pointe contre 2,2 MW dans l'usine actuelle.

Didier LALOT, Commissaire-enquêteur.